



Intérieur

DESCRIPTION

Peinture d'impression à base de résine acrylique et alkyde émulsion

DESTINATION

Murs et plafonds en intérieur sur supports tels que plaque de plâtre cartonné, enduit à l'eau, ancienne peinture.

PROPRIETES

- Taux de COV < 1g/L
- Bon pouvoir opacifiant
- Perméable à la vapeur d'eau
- Microporeux
- Faible odeur
- Très grande facilité d'application et de nettoyage de matériel

Classement AFNOR NFT 36 005 Famille I Classe 7b2/4a.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect en pot	: Liquide onctueux.
Aspect du film	: Aspect mat.
Masse volumique	: 1.40 +/- 0,05 Kg/l.
Extrait sec	: En poids: 58 +/- 2% en volume: 40 +/- 2%.
COV (directive 2004/42/CE)	: Valeur limite UE pour ce produit. (cat. A/g): 30 g/l (2010). Ce produit contient au maximum 1 g/l de COV.
Point éclair	: Non concerné.
Rendement	: 7 à 9 m ² /l selon la nature des fonds et le mode d'application.
Séchage (20°C - 65%HR)	: hors poussière/sec 1 à 2h.
Recouvrable	: 6 h.
Teintes	: Blanc.
Stockage	: 1 an en emballage plein et fermé à l'abri du gel et des fortes chaleurs.
Conditionnement	: 15 L et 5L.

Préparation des fonds:

La qualité et la préparation des fonds seront conformes au DTU 59-1.

Le support doit être nettoyé, poncé (grain fin) et dépoussiéré au préalable avant l'application. Le support doit être propre, sec et sain. Sur les anciennes peintures mates, satinée et brillantes acryliques adhérentes : ponçage pour éliminer les parties mal adhérentes ou lessivage pour casser le brillant, et rinçage à l'eau claire.

Après préparation des fonds, appliquer 1 couche **NEBRASKA NATUR' PRIM** sur tous supports poreux tels que :

- Anciennes peintures mates, satinées et brillantes acryliques.
- Enduit au mortier de liant hydraulique, enduits de dégrossissage ou de lissage, plaques de plâtre à épiderme cartonné, carreaux de plâtre.
- Bois bruts tendres (sapin, pin) et dérivés.

Application:

Conditions d'application : DTU 59.1.
Matériel d'application : Brosse synthétique, Rouleau polyamide texturé / microfibres 10-12mm, pistolet.
Nettoyage du matériel : Eau.
Diluant : Eau.
Dilution : Diluer de 0 à 5 %.

SYSTEME D'APPLICATION

Support	Impression	Finition
enduit au mortier de liant hydraulique, enduits de dégrossissage ou de lissage, plaques de plâtre à épiderme cartonné, bois et dérivés, anciennes peintures acryliques	NEBRASKA NATUR' PRIM	1 à 2 couches NEBRASKA NATUR' MAT, NATUR' VELOURS, NATUR' SATIN

HYGIENE ET SECURITE

Consulter la fiche de données de sécurité.

FICHE TECHNIQUE – Janvier 2016 annule et remplace toute fiche antérieure.

Les données physico-chimiques données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.
 La valeur de COV indiquée représente la valeur du produit prêt à l'emploi, après mise à la teinte, dilution... avec les produits de notre gamme. En aucun cas, elle ne peut engager notre responsabilité sur des mélanges qui seraient faits avec d'autres produits commerciaux, pour lesquels nous ne connaissons pas la réelle teneur en COV.
 La présente fiche technique a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles. Nous invitons notre clientèle à vérifier l'adaptation du produit à la nature et à l'état des fonds et à procéder à des essais représentatifs. Il appartient à notre clientèle de vérifier que la présente fiche n'a pas été remplacée ou modifiée par une édition plus récente.

GESTION DES DECHETS

Les outils seront nettoyés immédiatement après usage avec de l'eau. Protégeons l'environnement.
 - Laver soigneusement le matériel après utilisation. Le rincer avec très peu d'eau dans un récipient, laisser cette eau s'évaporer. Le résidu sec peut alors être jeté à la poubelle
 - Bien essuyer le matériel. Bien refermer l'emballage après usage. Veillez à déposer votre emballage vide dans une déchetterie. Ne pas jeter les résidus à l'égout
 Les déchets ne doivent être ni abandonnés, ni brûlés à l'air libre, ni rejetés dans le milieu naturel ou dans le réseau d'assainissement ou les ordures ménagères. Renseignez vous auprès de vos autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.